

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » six mois.
» » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grand-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 29 septembre 1865

BULLETIN.

Un journal prussien, la *Gazette de la Croix*, annonce que M. de Bismark va faire un voyage « d'agrément. » C'est aujourd'hui 30 septembre que le premier ministre du roi Guillaume a du quitter Berlin pour se rendre à Paris.

On sait pertinemment que M. de Bismark n'a reçu aucune invitation pour se rendre à Biarritz. Il se peut qu'il ait une conférence avec M. Drouyn de Lhuys; mais là se bornent, selon toute probabilité ses relations avec notre gouvernement.

Nous détachons les lignes suivantes du *Bulletin de Paris* :

« Nous revenons sur les bruits d'un rappel partiel de nos troupes de Rome pour faire remarquer deux choses : Premièrement, que si une réduction de l'effectif occupant avait lieu avant le terme fixé par la convention de septembre, ce serait d'accord avec le gouvernement pontifical et parce que la tranquillité des États de l'Église ne courrait aucun risque. Secondement, la protection que nous exerçons à Rome ne dépendant point du nombre de nos soldats, rien n'empêche que la France pratique une économie opportune, sans attendre le délai après lequel, suivant l'acte conclu entre Paris et Turin, la cour de Rome devra pourvoir elle-même au maintien de l'ordre intérieur. »

Louis Kossuth, dont on signalait récemment la présence à Nice, est de retour en Suisse. L'ex-dictateur hongrois prépare, dit-on, une protestation contre la suppression momentanée du Reichsrath.

Dans un article sur la doctrine Monroe, le *Times* dit que le président Johnson proclame vis-à-vis de la question mexicaine les mêmes idées de réserve et de modération que M. Seward et que le paragraphe de son message relatif à cette question, sera conçu dans ce sens. La feuille anglaise fait à ce propos la juste réflexion que s'il en peut coûter au peuple américain d'a-

voir à sacrifier la doctrine de Monroe, il lui en coûterait bien davantage pour l'imposer.

Le *Times* démontre ensuite que les Américains n'auraient qu'à perdre à une pareille entreprise, car, en supposant qu'ils parviennent à chasser les Français du Mexique, ils seraient obligés d'y remplacer ces derniers, de mettre un autre pouvoir à la place de Maximilien et de le défendre contre ses ennemis.

« Ainsi, dit-il, la réorganisation du Mexique s'ajouterait à celle du Sud dans l'œuvre qui est réservée au gouvernement de Washington, et ainsi se trouveraient doublées les innombrables difficultés d'une tâche excessivement ardue. »

On écrit de San Francisco à la *Gazette d'Augsbourg* que l'ordre et la tranquillité assurés au Mexique par le régime impérial attirent chaque jour davantage la confiance et les sympathies des Américains établis sur la côte occidentale de ce pays.

J. REBOUX.

LE CONGRÈS OU LA GUERRE.

Tout ce qui se passe dans le monde ne justifie que trop les paroles prononcées par l'Empereur le 5 novembre 1863.

Il proposait de soumettre à un congrès les graves questions qui, depuis si longtemps, divisent l'Europe. La proposition fut repoussée.

Ne pas reconnaître aujourd'hui la nécessité d'y revenir, c'est avouer qu'il n'y a de solution possible que par la guerre.

Plus d'illusions ! La situation est brûlante.

Non ! la France ne saurait se résigner plus longtemps à jouer un rôle passif en face des violences et des iniquités qui s'accomplissent en Europe.

Non ! elle ne peut admettre que les traités soient foulés aux pieds par la Russie, par l'Autriche, par la Prusse, et qu'elle seule, la première des nations après tout, soit liée par les pactes qui l'ont dépouillée il y a cinquante ans, de ses frontières naturelles.

Plus de temporisations ! Il faut en finir avec une situation qui, suivant les paroles si justes de l'Empereur, n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses

chances heureuses. Il faut en finir avec un état de choses que l'Empereur a caractérisé encore avec tant de vérité quand il a dit : « La rivalité jalouse des grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse le progrès de la civilisation ? Entre-dieudrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Nous ne demandons pas la guerre. Nous croyons encore à la possibilité d'opérer, par un congrès les changements que réclame l'état actuel de l'Europe. »

Les traités de 1815 n'existent plus. Ce n'est que par amour pour la paix que la France continue à supporter l'humiliation qu'ils lui ont infligée. De légitimes réparations lui sont dues. Il faut qu'elle les obtienne.

Il le faut pour sa dignité, il le faut pour les intérêts de la civilisation, pour la tranquillité future du monde.

Supposez la France ayant ses frontières naturelles que rêvait pour elle l'ancienne monarchie, ces frontières que voulait lui donner Louis XIV et qu'elle posséda un instant sous Napoléon I^{er}, croyez-vous que sa volonté n'aurait pas un autre poids dans les affaires de l'Europe, et qu'on verrait se produire des abus de force comme ceux dont l'Autriche et la Prusse viennent de se rendre coupables dans les duchés !

Disons toute notre pensée : il n'y aura de paix véritable en Europe que lorsque la France aura recouvré ses limites du Rhin !

(La Liberté.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 19 septembre, soir (par le *Scotia*).

M. Seward a informé officiellement M. Adams que le gouvernement américain ne se considérait pas comme responsable de l'emprunt confédéré.

Or, 143 3/4. Change sur Londres, 158. Change sur Paris, 3,58 1/4. Bonds, 107 5/8. Coton, 45.

New-York, 19 septembre, soir (par le *Scotia*, voie de Crookaven).

Les journaux publient la correspondance officielle échangée, au mois de mars dernier, entre M. Seward et M. Adams, au

sujet de l'emprunt confédéré, et de la décision du vice-chancelier Stuart dans l'affaire dite Bricleau.

M. Seward dit à M. Adams qu'il peut, s'il le juge nécessaire, aviser le gouvernement anglais, dans une forme courtoise et amicale, que les États-Unis n'ont jamais reconnu la combinaison des insurgés à Richmond comme gouvernement de fait, et qu'ils ne seront pas responsables de la dette des États insurgés. Relativement à l'affaire Bricleau, M. Adams devra insister pour la restitution du coton, en spécifiant que, tout en consentant à le recevoir par suite de la sentence des tribunaux anglais, le gouvernement fédéral insiste sur son droit absolu à ce coton.

Les résolutions proposées à la Convention, formée pour la reconstruction de l'État de l'Alabama, proposent la réduction de la dette confédérée, constatent le devoir de la Convention de reprendre les relations avec le gouvernement fédéral, et déclarent qu'il n'est pas opportun de modifier la Constitution de l'État jusqu'à la session prochaine, sauf à annuler l'acte de sécession et les autres lois qui en sont résultées. Ces résolutions approuvent enfin l'abolition de l'esclavage et interdisent son rétablissement en déclarant que les esclaves seront protégés.

New-York, 20 septembre, matin.

La Convention formée pour la reconstruction de la Caroline du Sud a annulé l'acte de sécession.

Les nègres seront acceptés comme témoins devant les tribunaux de l'Alabama. Des avis de Paso-el-Norte du 15 septembre, assurent que Juarez a l'intention de quitter le Mexique et de venir à New-York.

New-York, 20 septembre.

Les avis de Paso-el-Norte du 15 portent que Juarez, avant de quitter Chihuahua, a publié une protestation contre l'occupation du Mexique, en constatant ses droits de premier magistrat du pays.

Londres, 28 septembre.

Le *Morning-Post* annonce que le prince Couza a adressé à ses agents diplomatiques une circulaire destinée à être lue aux ministres des divers États. Le prince rappelle les efforts qu'il a faits pour améliorer la situation des principautés; il expose sa politique générale et demande l'appui des puissances.

Londres, 28 septembre.

Le bilan hebdomadaire de la Banque

d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Compte du Trésor, 509,141 liv. st.; comptes particuliers, 222,054 liv. st.; portefeuille, 1,189,888 liv. st. — Diminution : Réserve de billets, 396,730 liv. st.; encaisse métallique, 259,023 liv. st.

Dublin, 29 septembre.

On a arrêté hier, ici, trois personnes : un imprimeur, un étudiant et un perruquier. Des armes, des munitions et des papiers compromettants ont été saisis par la police.

Quinze personnes ont été arrêtées à Ballaghaderm.

Il y a eu cinq arrestations à Kerry. La frégate *Liverpool* stationne à Queenstown.

Dresde, 28 septembre.

Le *Journal de Dresde* annonce que des cas de choléra ont été signalés à Altenburg. Le docteur Walther, envoyé sur les lieux, a constaté que l'épidémie avait peu d'extension et qu'elle avait notamment diminué, ces jours derniers.

Copenhague, 28 septembre.

Le Landsting a discuté aujourd'hui, en deuxième lecture, le projet de loi fondamentale tel qu'il avait été présenté primitivement par le gouvernement.

Le comité qui s'était formé pour l'organisation d'une Exposition industrielle à Copenhague, a abandonné ce projet, par suite de l'opposition constante qu'il a rencontrée, et s'est dissous.

Vienne, 28 septembre.

D'après le journal la *Presse*, M. de Hubner serait appelé à remplacer M. de Bach dans le poste d'ambassadeur d'Autriche à Rome.

Berlin, 28 septembre.

La *Gazette de la Croix* dit que le président du conseil partira, le 30, de Berlin, pour un voyage d'agrément. M. de Bismark se rendra d'abord à Paris.

Madrid, 27 septembre, soir.

La *Gazette de Madrid* publie un décret royal réglant le mode de paiement des intérêts de la dette des colonies.

Le choléra continue à faire des victimes dans les îles Baléares.

Madrid, 28 septembre.

La *Correspondencia* dit que le prince Alfred est attendu prochainement ici. L'état sanitaire de Madrid est satisfaisant.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1^{er} OCTOBRE 1865

— N° 44 —

LE ROMAN

D'UN

HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVII.

LE DÉPART.

(Suite.)

La veille, de son départ, Robert avait adressé à son ami une lettre ainsi conçue : « Je ne t'ai pas écrit depuis quelque temps, mon cher Henri, parce que j'étais très-occupé avec ma sœur d'un changement considérable dans notre existence. Ce changement est décidé, et je viens de l'annoncer. »

« Ma sœur et moi nous quittons la France pour aller nous établir en Amérique. Voilà une résolution qui va bien te surprendre. Je n'essayerai pas de t'en dire la cause, cela serait trop long et un peu compliqué. En apprenant cette nouvelle, tu es dans le cas, mon rigide mentor, de l'écrier de nouveau que je me suis abandonné, comme un cheval sans frein, à l'un de ces

impétueux élans que tu m'as souvent, et quelquefois, je l'avoue, justement reprochés. Mais ici, la plénitude de ma raison est sauvegardée par l'assentiment de Marie. Tu ne peux l'accuser de faire des imprudences, cette douce enfant, si placide et si judicieuse, et je t'assure que nous n'avons point pris notre détermination sans de sérieux motifs et de graves réflexions. »

« Ce n'est pas tout. Tu te rappelles peut-être ce qu'un des orateurs de la Montagne disait un jour de son rude langage : « On n'emporte point la patrie à la semelle de ses souliers. »

« J'ajoute qu'on n'emporte point non plus des champs et des maisons. Nous voilà donc obligés de laisser ici notre domaine de Saulnes. Le morcelier pour pouvoir le vendre à différents petits acheteurs, cela nous affligerait. Le gérant dans le lointain pays où nous allons, c'est impossible. Le confier à un homme d'affaires, ce serait un autre souci. Nous nous sommes tracé un plan de vie paisible, modeste, retirée, une sorte d'Arcadie dans une contrée primitive, et nous ne pouvons y admettre les sollicitudes inhérentes au sentiment de la propriété à une longue distance. Puis, tu le sais, mon cher Henri, je n'ai jamais eu grand goût pour la fortune. Je ne me suis point réjoui de celle que mon père me laissait. Au contraire, j'en ai toujours eu un trouble intérieur, une constante inquiétude, comme si je n'étais pas apte à prendre possession de cet héritage, comme s'il devait exercer sur moi une fatale influence. »

« Je viens donc je prie de me délivrer de cette richesse qui est pour moi un fardeau, et dont je ferais peut-être un mauvais usage. Je pars avec le petit capital que j'ai retiré du patrimoine de ma mère. Cela me suffira amplement pour m'établir avec ma sœur dans l'agréable contrée vers laquelle je me dirige, et pour me constituer, si je le veux, l'élément d'une autre fortune que j'aurai la joie d'édifier par mon travail. »

« Reçois donc, pour toi, pour ta mère, pour ta sœur, ce que je t'offre avec une vraie joie de cœur. Tu ne peux te faire un scrupule de l'accepter. Je n'ai dans ce monde aucun parent, aucun collatéral, et des nos années d'école (il y a longtemps) j'ai mis en toi, et près de toi, l'affection qui constitue une de ces souveraines parentés que l'on appelle les parentés électives. »

« Ma sœur est irrévocablement décidée à ne jamais se marier. Moi... j'avais osé concevoir une espérance que Dieu ne me permet pas de réaliser, et c'en est fait. Je vivrai aussi dans le célibat. »

« Ainsi, rien dans le présent, rien dans l'avenir, ne peut inquiéter ta conscience, et l'empêcher de prendre possession des bois, des champs, du domaine dont tu portes déjà le nom, de la maison que je t'abandonne, avec tout ce qu'elle contient. C'est le désir formel de Marie. C'est aussi absolument le mien. »

« Elle et moi nous joignons à cette lettre notre acte de donation, rédigé, selon la prescription du Code, par le notaire de Longwy. Pour que cet acte ait toute son efficacité, il te suffit de l'accepter. Dans ton quartier, demeure un très-honorable notaire, M. Frémyn, que j'ai eu l'occasion de connaître pendant mon séjour à Paris. En quelques minutes tu pourras te rendre chez lui, et en un instant terminer cette affaire, après quoi je serai tranquille. »

« J'aurais bien voulu aller te voir avant

de quitter notre pays de France; mais il ne me reste que le temps strictement nécessaire pour rejoindre le bâtiment qui doit nous conduire en Amérique. »

« Quoique nous allions bientôt nous trouver très-éloignés l'un de l'autre, nous n'en vivrons pas moins ensemble par le souvenir et la pensée. Je t'écrirai, tu m'écriras. J'espère que tu épouseras Mlle Berthe, et si tu peux me dire que tu es heureux, que ta mère et ta sœur sont heureuses, je m'en réjouirai. »

« Adieu, mon cher Henri, mon bon et vieil ami. »

« A toi de tout cœur, »

« ROBERT MAZEROLLE. »

CHAPITRE XVIII.

LES PROPÉTIES DE MARIE.

« C'est étrange, dit un matin Mme de Saulnes en se mettant à table pour déjeuner avec son fils et sa fille, par quel hasard ai-je pu rêver toute la nuit de M. Robert ? Il y a longtemps, Henri, que tu n'as eu de ses nouvelles. »

« Oui, il y a plusieurs semaines, ce qui m'étonne, car il me doit une réponse, et il a l'habitude de répondre très-exactement. »

« Ma mère et ma grand-mère, reprit Mme de Saulnes, croyaient aux rêves et disaient que, s'il y en a quelques-uns dont on ne peut tenir aucun compte, beaucoup d'autres doivent être considérés comme des présages et des révélations. Un vieil abbé qui vivait dans notre château à titre de chapelain avait là même idée, corroborée par son érudition. Selon lui, quand le sommeil fermait nos paupières et

assoupissait notre corps, l'âme, dégagée de l'action turbulente des sens, affranchie de l'agitation et de la tyrannie des organes et des besoins matériels, comme un esclave des chaînes qui entravent ses libres mouvements, renaît paisiblement dans la plénitude de son essence spirituelle, et recouvrait une lucidité surnaturelle. C'était alors que les esprits invisibles venaient la visiter, que les morts dont elle gardait le souvenir sortaient de leur tombe pour lui apporter une consolation ou l'avertir d'un danger, que des apparitions étranges lui dévoilaient les secrets du passé et les mystères confus de l'avenir, que des lueurs merveilleuses pénétraient en elle comme les rayons des étoiles, qui, sont le miroir des lacs transparents. »

« Quelquefois aussi nous avions la visite d'un matérialiste médecin de Longwy, qui, dès qu'on soulevait devant lui cette question, s'écriait d'un air effronté que c'étaient là des contes de bonnes femmes, que tout en nous dépendait des sens, que nos rêves n'étaient que les résultats des diverses préoccupations de la journée, d'une surexcitation nerveuse, et le plus souvent d'une mauvaise digestion. Le langage de cet homme m'a toujours révoltée, et en même temps je me suis toujours défendue contre les croyances de bon abbé, que je regardais comme des superstitions. »

« Quelquefois pourtant, je dois l'avouer, j'ai fait certains rêves qui m'ont ébranlée dans ma résistance, et aujourd'hui nous recevions une lettre de Robert, cela me paraissait vraiment singulier. »

« Je voudrais qu'il m'écrivit, répliqua Henri, car je commence à être inquiet de son silence. »

« C'est un brave garçon, ajouta Mme de Saulnes. »